

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 JUILLET 2011**

(cpt11006)

L'an deux mille onze, le sept juillet, à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni salle Ratouit en séance publique sous la présidence de Monsieur Antoine CHEREAU, Maire.

ETAIENT PRESENTS:

MM. A. CHEREAU SABLERAU Ph. TESSON N. HUMEAU E. DENIS N. LIMOUZIN V. MANGEMATIN G. CHENEAU Th. ROBIN C. COCQUET C. BRENON B. DE BIASIO G. BILLON M.L. LOMBARDI J. LEMERLE J. CHAILLOU M. NICOLLEAU B. GABORIEAU O. BAUDRY C. DURAND B. MICHON G. GERMAIN D.

POUVOIR :

Mme Roselyne ROY a donné pouvoir à M. Antoine CHEREAU.
Mme Michelle RINEAU a donné pouvoir à M. Philippe SABLERAU.
Mme Stéphanie RICHARD a donné pouvoir à Mme Bénédite NICOLLEAU.
M. Daniel RONDEAU a donné pouvoir à Mme Guylaine MICHON.
Mme Josée RIVOAL a donné pouvoir à M. Bruno DURAND

Assistaient également à la réunion :

Madame Nathalie HERBRETEAU, directrice générale des services
Monsieur Maxime FRUCHET, directeur de cabinet
Monsieur Yohann LEFFRAY, directeur des services techniques municipaux

Mme Catherine ROBIN a été élue secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil municipal du 26 mai 2011 est adopté à l'unanimité. Monsieur Durand fait part du fait qu'il avait compris, lors de la dernière séance du conseil municipal que la question de l'avenir du foyer des jeunes serait examinée lors du conseil municipal du mois de juillet et que n'apparaît pas dans le compte-rendu la demande qu'il avait faite d'évoquer ce point.

I – AJOUT ORDRE DU JOUR

Suite à la réception récente d'une circulaire préfectorale relative à l'indemnité représentative de logement des instituteurs, et compte tenu du fait que ce point ne présente pas d'incidence financière pour la ville, Monsieur le Maire propose de rajouter ce point à l'ordre du jour.

Le conseil municipal accepte que ce point soit rajouté à l'ordre du jour.

II – CULTURE

1/ approbation de l'avant-projet détaillé de la salle des fêtes

Conseil, 14 décembre 2006 : décision d'étudier la faisabilité du projet salle des fêtes

Printemps 2007 : Vendée expansion retenu pour réaliser cette étude

Conseil, 14 février 2008 : approbation de l'étude de faisabilité

Conseil, 10 avril 2008 : inscription des crédits nécessaires sous forme d'autorisation de programme pour un montant total de 2 750 000 €

Conseil, 3 juillet 2008 : approbation du programme technique détaillé

26 septembre 2008 : publication de l'avis d'appel public à la concurrence

17 novembre 2008 : réunion du jury de concours qui sélectionne 3 cabinets admis à concourir (Enet-Dolowi, Nantes, Laure Brousseau & Laurent Feinte, La Roche-sur-Yon, Archigraph, La Roche-sur-Yon)

30 mars 2009 : réunion du jury de concours qui classe les projets

6 mai 2009 : choix du projet de rénovation de la salle des fêtes suite au concours de maîtrise d'œuvre : cabinet Archigraph (M. Paillou).

A partir de l'automne 2009 et jusqu'en juin 2010, la ville a travaillé sur les détails techniques du projet, notamment sur les matériaux de façade.

Initialement, du corten était prévu sur les façades, mais après des visites de bâtisses à Nantes, il est envisagé de ne pas retenir ce matériau et de choisir un bardage découpé comme celui en façade du Conseil Général de Loire-Atlantique.

Il était prévu une structure liant l'actuelle salle des fêtes à la partie précédemment occupée par le restaurant scolaire, le nouveau matériau ne rend pas nécessaire cet élément.

Au sol, il est prévu un plancher avec un pourtour en carrelage pour des raisons esthétiques, cela n'entraîne pas de surcoût.

Toutes les ouvertures seront refaites. Actuellement, certaines sont obstruées. Un barreaudage laissera passer la lumière. Le sas actuel sera supprimé.

Des banquettes seront installées entre les poteaux existants côté rue Clemenceau.

Une attention particulière sera accordée au traitement esthétique et acoustique de l'espace. Des treilles métalliques seront ainsi installées dans la grande salle avec des lumières intérieures.

Dans la partie fond de salle, il n'y aura pas de poutre au plafond. Le plafond sera constitué de plaques de mousse recouvertes de tissus rouges dont l'objet sera notamment de traiter l'acoustique.

La question du type d'équipement de la cuisine se pose. Une étude est à réaliser.

Lors du conseil municipal du 30 juin 2010, au vu des éléments financiers prévisionnels et en tenant compte de l'incertitude du rendement de l'impôt économique, il avait été décidé de reporter les travaux de rénovation de la salle des fêtes d'un an.

La demande de permis de construire a été déposée fin avril. La commission de sécurité du SDIS a examiné le dossier le 20 juin dernier.

L'architecte travaille actuellement sur le dossier de consultation des entreprises.

Au stade de l'APD (avant-projet détaillé), l'estimation du projet (hors honoraires divers) s'établit à 1 941 000 € H.T. [le détail de l'estimation a été jointe à la convocation du conseil municipal].

L'autorisation de programme votée en 2009 s'établissait à : 2 750 000 € TTC

Estimation au stade APD : 2 783 276 € TTC [dont bâtiment 1 941 500 € H.T, soit 2 322 034 € TTC]

Ce dépassement est lié notamment à la prise en compte de prestations complémentaires impactant le projet non connues lors du concours : 107 100 €

- incidence du rapport de sol sur les fondations 46 100 €
- réfection complète de la charpente en lieu et place du renforcement 30 000 €
- évolution du classement du bâtiment et demandes complémentaires DSV 31 000 €

Dépenses non prises en compte dans ce chiffrage APD :

- parvis en granit 60 000 €
- éclairage extérieur
- actualisation 2009-2011 : 165 000 € (évolution indice BT : + 8.5%)

Le résultat de l'appel d'offres conditionnera donc certains choix comme le parvis en granit. Il a d'ores et déjà été fait le choix de mettre des menuiseries alu et non inox : - 60 000 € déjà comptabilisés au niveau APD.

Présentation du projet : diaporama

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que nous venons de recevoir il y a quelques jours l'arrêté d'inscription au titre des Monuments Historiques de l'ancien château. Pour ce projet de salle des fêtes, la ville s'est engagée à ne pas effectuer de creusement.

Arrivée de Mme BAUDRY.

Monsieur DURAND demande si l'inscription aux Monuments Historiques change le traitement du projet.

Monsieur le Maire indique que le choix a été fait de présenter le projet de salle des fêtes et de l'Îlot du Château à l'Architecte des Bâtiments de France en amont de l'inscription. Tous les points ont été discutés y compris les matériaux de façade. Les deux permis de construire ont été déposés avant l'inscription mais l'accord de l'Architecte des Bâtiments a été obtenu même s'il n'était pas nécessaire. Il a indiqué qu'il valait mieux trancher vraiment et avoir un traitement architectural contemporain.

La question de la fermeture du portillon d'accès à la passerelle se pose. L'ascenseur ouvrira des 2 côtés : intérieur et extérieur.

Monsieur DURAND demande si nous sommes sûrs de l'état ancien.

Monsieur le Maire répond qu'il est possible que des surcoûts se révèlent.

Il invite le conseil municipal à approuver ce montant de 1 941 000 € H.T. au stade de l'APD.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

III – ENFANCE - JEUNESSE

1/ Renouveaulement de l'action musique et danse en milieu scolaire pour 2011/2012

Cette action organisée par la ville en partenariat avec le Conseil Général permet aux élèves primaires de bénéficier de séances (8 séances d'une heure sur un trimestre) :

- en éveil musical par le chant pour les élèves de cycle 2 (GS, CP, CE1)
- en ateliers de pratique collective pour le cycle 3 (CE2, CM1, et CM2).

La ville recrute et rémunère les intervenants vacataires, tandis que le Conseil Général coordonne l'action et verse une subvention de fonctionnement de 10 € par élève pour les communes de moins de 10 000 habitants.

REPARTITION DES ROLES :

Conseil général :

- établissement des calendriers d'intervention, choix des intervenants, relations avec les écoles...
- accompagnement de la gestion administrative et pédagogique
- versement d'une subvention de 10€ par élève

Ville de Montaignu :

- signature des contrats avec les intervenants
- versement des cachets aux artistes
- fourniture des moyens techniques
- réception de la subvention du CG

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de :

- reconduire cette action "musique et danse" à destination des écoles maternelles et primaires de la commune pour l'année 2011-2012 en recrutant et rémunérant les intervenants nécessaires à cette action,
- solliciter une subvention financière auprès du conseil général au titre du programme « aide aux interventions musique et danse en milieu scolaire » et une assistance technique portant sur les choix pédagogiques et artistiques ainsi que sur l'organisation des plannings des interventions,
- d'autoriser M. le Maire à signer tout acte lié à cette action.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

2/ Point d'information sur la rentrée scolaire de septembre

Principaux éléments :

- un gel de classe à l'école élémentaire les jardins
- une fermeture de classe à l'école Saint-Jean-Baptiste (maternelle)

Monsieur HUMEAU précise qu'il ne devrait pas y avoir de mesure de fermeture.

L'effet des ouvertures d'écoles dans les communes avoisinantes sur les effectifs montacutains se poursuit (- 7).

Ils s'établiront en septembre prochain à 652.

Détail des effectifs par école :

Maternelle les Jardins : 74 (+9)
Elémentaire les Jardins : 113 (+3)
Maternelle Jules Verne : 79 (-7)
Elémentaire Jules Verne : 128 (+8)
Maternelle St Jean Baptiste : 78 (-21)
Elémentaire St Jean Baptiste : 180 (+1)

Détail des effectifs entre les maternelles et les élémentaires :

Maternelles : 231 (-19)

Elémentaires : 421 (+12)

Détail des effectifs répartition public/privé

Public : 394 (+13) soit 60%

Privé : 258 (-20) soit 40%

Monsieur HUMEAU évoque le PPMS, Plan Particulier de Mise en Sûreté dans toutes les écoles. Il s'agit d'un audit et d'une organisation à mettre en place au regard de risques identifiés : sismique, tempête, inondations... Il faut ainsi prévoir le confinement des enfants ou leur exfiltration. Ce qui a pour incidence de devoir prévoir divers matériels : trousse à pharmacie ... dans toutes les zones de confinement. Quatre exercices par an devront être organisés.

Monsieur HUMEAU informe du départ de M. LEVRAUD, le directeur du collège Jules Ferry et de Mme DUMERGUE, directrice de l'école maternelle les Jardins.

Monsieur le Maire ajoute que Monsieur MACAIRE, trésorier, quitte également ses fonctions.

3/ Convention avec la CAF relative à l'accessibilité financière des familles à la Maison des Jeunes

Le 25 janvier dernier, le conseil municipal a voté les tarifs des activités proposées aux jeunes par le service municipal « jeunesse » avec la création d'une troisième tranche de tarifs pour les quotients familiaux < 500 €.

La CAF propose la signature d'une convention de passage relative à l'accessibilité financière des familles en créant une tranche pour les quotients familiaux < 900 €.

En contrepartie, la CAF s'engage à verser une participation financière plus importante à la commune [Montant perçu en 2010 : 362.40 €/Montant au regard de la nouvelle convention : 2 à 3 000 €]

Cette convention, d'une durée de 3 ans, définit et encadre les modalités de versement de la subvention pour la mise en œuvre progressive d'une tarification facilitant l'accessibilité financière des familles ayant un quotient familial inférieur ou égal à 900 €.

(Projet de convention joint à la convocation.)

M. le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer cette convention avec la CAF.

Pour mémoire, grille tarifaire actuelle.

TARIFS Prix de revient	QF < 500 €		QF compris entre 500 € et 700 €		QF > 700 €
	½ journée	journée	½ journée	journée	
moins de 5 €	gratuit				
de 5,01 € à 10 €	3 €				4,50 €
de 10,01 € à 13 €	4 €				5,50 €
de 13,01 € à 16 €	5 €	4 €	6,50 €	5 €	8 €
de 16,01 € à 20 €	9,50 €	8 €	11,50 €	10 €	13 €
de 20,01 € à 25 €	13,50 €	12 €	15,50 €	14 €	17 €
de 25,01 € à 30 €		13 €		16 €	19 €
de 30,01 € à 35 €		14 €		17 €	20 €
plus de 35,01 €		16 €		19 €	23 €

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

4/ Indemnité représentative de logement des instituteurs

Comme chaque année, le conseil départemental de l'éducation nationale propose une revalorisation de l'indemnité représentative de logement des instituteurs destinée à couvrir les frais de logement des enseignants non logés par les municipalités.

Cette indemnité est intégralement payée par l'Etat mais l'avis du conseil municipal est requis.

Il est proposé une revalorisation de 1.0435% de l'IRL la portant ainsi à 2186.40 €.

M. le Maire propose au conseil municipal d'émettre un avis favorable, cet avis n'engageant en rien les finances communales.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

IV – SPORT

1/ Marchés des travaux des vestiaires du complexe Maxime Bossis : extension de la délégation à Monsieur le Maire pour la passation des marchés

Depuis la présentation du projet en conseil municipal le 20 avril dernier, la demande de permis de construire a été déposée fin avril et le permis de construire vient d'être accordé.

L'architecte a finalisé le dossier de consultation des entreprises en mai pour une mise en concurrence durant le mois de juin.

La date limite de dépôt des offres par les entreprises était fixée au 1er juillet. L'ouverture des plis s'est déroulée le 4 juillet. Au vu des résultats de la consultation, une renégociation de 9 lots sur 14 lots au total a été décidée.

Les lots

- 1- terrassement - VRD
- 2- gros-œuvre
- 4- couverture - étanchéité
- 6- serrurerie, menuiseries extérieures en acier
- 7- menuiseries bois
- 10- revêtements de sols / faïences
- 11- peinture
- 12- plomberie / sanitaires
- 13- chauffage /ventilation

sont en cours de négociation.

La limite de remise des nouvelles offres est fixée au lundi 11 juillet à 12h. L'architecte procède actuellement à une analyse détaillée des offres.

Pour permettre un démarrage des travaux en septembre, il convient d'étendre la délégation du conseil municipal au maire qui date de 2008 en fixant un seuil de passation des marchés à 650 000 € (et non 206 000 €).

L'entrée en vigueur de la loi n°2009-179 du 17 février 2009 pour l'accélération des programmes de construction et d'investissement publics et privés, modifiant le champ de la délégation que l'assemblée délibérante peut consentir en début de mandature à l'exécutif local en matière de marchés publics, permet de modifier la délégation accordée.

Pour mémoire, la délibération du 28 mars 2008 déléguant certaines attributions au Maire indique que le Maire est chargé :

"4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret et s'élevant actuellement à 206 000 euros hors taxes ; ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;"

Monsieur le Maire propose d'organiser une réunion fin juillet composée de la majorité et de l'opposition afin de valider les entreprises retenues pour la construction des vestiaires du complexe Maxime

Bossis. Catherine ROBIN représentera la majorité. L'opposition indiquera ultérieurement l'élu qui la représentera.

Monsieur le Maire signerait ensuite les marchés de travaux en application de la délégation accordée lors du conseil municipal de ce jour.

En application de cette délégation, Monsieur le Maire informera ensuite le conseil municipal lors de sa prochaine séance du 22 septembre.

M. le Maire propose au conseil municipal de :

- porter le seuil de la délégation du conseil municipal au maire relatif à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres à 650 000 €. hors taxes ; ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraîne pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

2/ Exonération de l'impôt sur les spectacles pour les compétitions sportives 2012

M. le maire rappelle que chaque année, à la même époque, le conseil municipal exonère les compétitions sportives du paiement de l'impôt sur les spectacles.

M. le Maire propose de faire de même pour l'année 2012, notamment pour le Mondial Minimes.

Conformément à l'article 1561-3^b du code général des impôts, M. le Maire propose à l'assemblée délibérante d'exonérer toutes les compétitions sportives du paiement de l'impôt sur les spectacles.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

V- TRAVAUX – VOIRIE - URBANISME

1/ Autorisation de signer une convention SYDEV

Afin de réaliser des travaux d'éclairage public et permettre le versement de la participation financière au Sydev, une délibération du conseil municipal indiquant :

- l'objet de la dépense,
- le montant et l'imputation budgétaire

et autorisant Monsieur le Maire à signer une convention avec le Sydev est nécessaire.

Les travaux concernés sont :

Imputation budgétaire	Objet	Montant
20417-9008.813	Remise à niveau - entretien éclairage 2011	1 597 €

M. le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer cette convention avec le Sydev.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

VI - PERSONNEL

1/ Modification du tableau des effectifs

Monsieur Christian SACHOT, a été recruté au sein de la collectivité le 1er janvier 2008 sur un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet 27,75/35^{ème}. Cet agent travaillait à temps complet et des heures complémentaires lui étaient versées chaque mois. Compte tenu de la réforme de la retraite, Monsieur SACHOT pourra prétendre à une retraite de la fonction publique après 2 ans d'exercice et non plus 15 années comme auparavant.

Aussi, Mr SACHOT a informé la collectivité de son souhait d'obtenir un poste à temps complet.

Après avis de la CAP, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de :

- créer un poste d'adjoint technique de 2ème classe à temps complet afin de permettre la nomination de M. SACHOT,
- supprimer un poste d'adjoint technique de 2ème classe à temps non complet 27,75/35 à compter du 1er août 2011.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

VII – AFFAIRES GENERALES

1/ Tirage au sort des jurés d'assises

M. le Maire informe le conseil municipal que par circulaire du 15 avril 2011, M. le Préfet de la Vendée a demandé aux maires du département de procéder au tirage au sort des jurés devant composer la liste annuelle du jury criminel de la Cour d'Assises de Vendée pour l'année 2012.

Ce tirage au sort se base sur la liste électorale de la commune. Les modalités de son organisation sont laissées au choix du conseil municipal.

Pour chaque personne tirée au sort, il sera aussitôt vérifié :

- son âge (impérativement supérieur à 23 ans au cours de l'année civile 2012)
- son domicile principal (qui doit impérativement être en Vendée)

Par contre, il ne revient pas au conseil municipal de s'inquiéter des incompatibilités ou incapacités des personnes tirées au sort.

Pour Montaigu, le nombre de personnes tirées au sort a été fixé à 12.

La méthode sera identique aux années passées :

Chaque conseiller municipal donne un premier nombre compris entre 1 et 427 correspondant à la page sur la liste électorale. Un autre conseiller donne ensuite un second nombre compris entre 1 et 10 correspondant à l'ordre d'inscription sur cette page.

Vérification de :

- l'âge : né avant le 31 décembre 1989
- domicile : Vendée
- n'a pas été juré ces 4 dernières années

Le conseil constate le résultat du tirage qui donne la liste suivante :

- JUPIN Hugues
- SIMONNEAU Julien
- LAVIGNE Estelle
- PILLIER Bertrand
- ALTUNDAG Mevlut
- CHEDOUTEAU ép BARBEAU Roxane
- RECOUILLE Frédéric
- ROY ép AUGEREAU Michelle
- DELORME Isabelle
- AUGEREAU ép POUVREAU Marie-Andrée
- CHAUVET Guy
- DUPUIS Nicolas

VIII – QUESTIONS DIVERSES